

Initiatives ministérielles

● (1315)

Je trouve inquiétant que nous n'ayons pas de données concernant le nombre d'armes à feu en circulation au Canada. Quiconque s'y connaît le moins en santé publique sait que la cueillette de renseignements est d'une très grande importance pour les soins préventifs. L'épidémiologie d'une maladie ou d'un danger pour la santé, qu'il s'agisse d'un virus, d'une bactérie, de la piètre qualité d'un système d'égouts ou d'une arme à feu dépend de la quantité de données dont nous disposons.

Nous possédons actuellement très peu de renseignements sur les armes à feu. Nous ne connaissons pas le nombre exact d'armes à feu au Canada. Les lobbyistes des armes à feu affirment qu'il y en a 22 millions, mais le ministère de la Justice estime leur nombre à six millions. Je trouve très inquiétant que nous n'en connaissions pas le nombre réel. Nous savons combien de bicyclettes et de voitures il y a au Canada et nous connaissons même le nombre de chiens qu'il y a dans ce pays, mais nous ignorons combien il y a d'armes à feu. C'est tout à fait inacceptable!

Le projet de loi nous donnera les données dont nous avons besoin pour prendre les mesures préventives nécessaires à la sécurité et à la santé de la population. L'enregistrement obligatoire sortira les armes à feu de la clandestinité et favorisera leur dénombrement exact.

Lorsque les policiers seront appelés à vérifier un incident dans une résidence, ils sauront s'ils courent un risque ou non. Lorsqu'ils devront intervenir dans les cas de violence familiale, ils sauront s'ils doivent retirer une arme à l'occupant des lieux parce que la femme dans la maison est en danger. Les armes à feu sont des armes meurtrières. Il est donc logique de les enregistrer pour que nos policiers puissent les retracer et les retirer à leurs propriétaires en cas d'utilisation ou de mauvais usage.

Certains de mes électeurs ont demandé quel serait le coût de l'enregistrement des armes à feu. Je peux comprendre, en ces temps de restrictions financières, qu'on ne veuille pas de mesures trop onéreuses pour le gouvernement. Toutefois, le ministre de la Justice nous dit qu'il en coûtera 85 millions de dollars sur sept ans pour enregistrer les armes à feu.

Je voudrais dire aux députés du troisième parti que je ne crois pas que la somme de 85 millions de dollars, répartie sur sept ans, soit trop élevée, si l'on compare la dépense aux économies qui seront réalisées dans notre régime de soins de santé, grâce à cette mesure qui sauvera des vies et diminuera le nombre d'accidents causant un handicap. J'espère que même les députés du troisième parti sont capables de résoudre cette simple équation mathématique.

Mes électeurs ont aussi parlé du fait que l'usage des armes à feu dans la réalisation de films serait restreint et l'industrie cinématographique est très importante en Colombie-Britannique. J'ai le bonheur de leur annoncer qu'ils peuvent être rassurés à ce sujet, car le projet de loi n'interdira pas l'usage des armes dans les tournages.

Certains autres électeurs de ma circonscription craignent ne plus pouvoir exporter leurs répliques d'armes à feu ou voir baisser la valeur de leurs armes antiques qui représentent un investissement. L'article 22 du projet de loi autorise la cession, c'est-à-dire la vente, l'échange ou le don d'armes à feu à des titulaires de permis qui ont le droit d'acquérir et de posséder des armes de cette catégorie. Donc, leur collection ne sera ni déva-

luée ni gelée, puisqu'ils pourront continuer à échanger leurs armes ou à les vendre à des personnes qui possèdent le même type d'armes à feu.

Ce qui est plus important, c'est que dans une démocratie on doit suivre la volonté de la majorité. Or, la majorité des Canadiens—86 p. 100 selon un récent sondage Angus Reid—se sont déclarés en faveur d'un contrôle des armes à feu et 68 p. 100 d'entre eux étaient propriétaires d'armes à feu. En fait, 84 p. 100 des gens sont en faveur d'une interdiction totale des armes militaires et 71 p. 100 de ceux-ci sont propriétaires d'armes à feu. Enfin, 71 p. 100 des Canadiens veulent une interdiction des armes de poing, dont 54 p. 100 de propriétaires d'armes à feu. Il est clair que tous les Canadiens estiment que le contrôle des armes à feu est une très importante question.

Beaucoup parlent du droit de porter des armes. Je voudrais faire remarquer que ce n'est pas un droit qui figure dans la Constitution canadienne. Mais même si c'était un droit, comme ils le pensent, cela ne leur enlèverait pas la responsabilité d'enregistrer leurs armes et de les entreposer et de les utiliser de manière sûre et raisonnable. C'est la responsabilité de quiconque estime avoir le droit de posséder une arme à feu.

● (1320)

La Constitution canadienne parle de paix, d'ordre et de bon gouvernement et c'est ce que le Canada défend. Avec ce projet de loi nous faisons en sorte de continuer d'avoir non seulement la paix, l'ordre et un bon gouvernement, mais aussi la sécurité en éliminant une cause évitable de décès et d'invalidité.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'avoir présenté cet amendement au projet de loi. C'est dommage que les autres députés ne soient pas assez au courant pour pouvoir discuter de la division du projet de loi. Je n'ai rien entendu là-dessus depuis qu'on a annoncé il y a plus d'une heure que nous devions discuter de cette possibilité.

Il y a des moments où un gouvernement, quel qu'il soit, doit traiter des vraies questions et non seulement de considérations politiques. Nous en sommes justement là aujourd'hui.

Le ministre de la Justice a déposé une mesure qu'il dit porter sur le contrôle des armes à feu, le projet de loi C-68. Malheureusement, ce projet de loi propose des solutions qui dépassent grandement la question du contrôle. C'est presque incroyable. Pour n'importe quel projet de loi, le réalisme exige que les objectifs et l'intention d'une mesure proposée respectent les lignes directrices établies par et pour le peuple, dans une société préconisant des valeurs démocratiques.

Ce projet de loi qui ne permet pas un gouvernement par ou pour le peuple n'est donc certainement pas fondé sur des valeurs ou des objectifs démocratiques. Il cherche à être tout ce que désire un petit groupe représentant des intérêts particuliers, et il retire à des citoyens respectueux de la loi—qui choisissent de posséder certains biens personnels que des gens bien-pensants considèrent comme entachés de honte—tout droit démocratique d'exercer leur choix. En bout de ligne, il tue la démocratie.

Ce projet de loi, plutôt que de s'attaquer au problème que constitue l'intention criminelle, s'attaque aux droits de citoyens pacifiques et respectueux de la loi—qui utilisent prudemment les armes qu'ils possèdent—en faisant fi des procédures normales et des valeurs démocratiques.